

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

Délibération
n° 2009.10.214

**Direction des
politiques
communautaires :
attribution de
subvention à la MJC
Louis Aragon**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

Excusé(s) :

DIRECTION DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA MJC LOUIS ARAGON
--

Par délibération n°53 du 26 mars 2009, le conseil communautaire a approuvé l'attribution des subventions et participations relevant des politiques communautaires pour l'année 2009.

Il convient aujourd'hui d'attribuer une subvention à la MJC Louis Aragon pour favoriser l'accueil des enfants issus des classes à horaires aménagés qui bénéficient de cours de pratiques instrumentales dispensés par les professeurs de la MJC.

En effet, depuis 1999, une classe à horaires aménagés (CHAM) a été créée à l'école primaire Jean Moulin à Angoulême. Ce dispositif relève d'un partenariat entre l'Education nationale et la ComAGA à travers l'intervention du conservatoire Gabriel Fauré qui assure auprès des élèves un enseignement pédagogique et instrumental. Il fait intervenir, pour une partie des pratiques instrumentales, des professeurs directement employés par la MJC Louis Aragon.

Aujourd'hui, la MJC connaît une profonde réflexion sur son fonctionnement liée au problème financier qu'elle rencontre ainsi qu'aux nouvelles attentes de la municipalité d'Angoulême. Elle demande une subvention de 6 500 € représentant le coût pris en charge par la MJC, déduction faite des recettes liées aux inscriptions qu'elle perçoit de la part des élèves CHAM.

La commission équipements structurants du 22 septembre 2009, a donné un avis favorable à l'attribution de cette subvention à la condition que le conservatoire reprenne les cours donnés par la MJC et intègre les élèves de la classe CHAM. Cette condition impliquerait la création de 8 heures d'assistance spécialisée pour la rentrée 2010.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 22 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 6 500 € à la MJC Louis Aragon.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574 – sous-fonction 30.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 21 octobre 2009